

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA
PREVENTION

SECRETARIAT D'ÉTAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES ET DE
LA PLANIFICATION

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION SANITAIRE

N° **0257** /MSPP/SE/SG/DGRP/DPSIS/2026

Unité-Travail-Progress



وحدة-عمل-تقدم

جمهورية تشاد

وزارة الصحة العامة والوقاية

أمانة الدولة

الأمانة العامة

الإدارة العامة للموارد والبنى التحتية والتخطيط

إدارة التخطيط والإحصاء والمعلومات الصحية

N'Djaména, le **19 MARS 2026**

Note d'information

A

L'attention des Délégués Provinciaux de la Santé et de la Prévention des Provinces du Ouaddaï, du Wadi-Fira, du Sila et de l'Ennedi-Est

Objet : Mission de planification sanitaire intégrée dans les Provinces du Ouaddaï, du Wadi-Fira, du Sila et de l'Ennedi-Est

Dans le cadre du renforcement de la planification sanitaire et de l'adaptation des interventions du secteur de la santé aux défis actuels dans les Provinces de l'Est, le Ministère de la Santé Publique et de la Prévention a engagé un processus d'élaboration d'un Plan Intégré de Développement Sanitaire (PIDS) 2026-2030 dans les Provinces du Ouaddaï, du Wadi-Fira, du Sila et de l'Ennedi-Est.

Ce plan a pour objectif de consolider et d'harmoniser les Plans Provinciaux de Développement Sanitaire (PPDS) 2022-2030 des quatre provinces de l'Est, afin de disposer d'un cadre stratégique commun permettant de mieux y orienter les interventions sanitaires.

Cette initiative se justifie notamment par l'évolution récente du contexte humanitaire dans ces Provinces. En effet, lors de l'élaboration des PPDS en 2022, la situation des populations réfugiées dans l'Est du pays était relativement limitée. Depuis lors, la crise dans les pays voisins, notamment au Soudan, a entraîné un afflux important et continu de réfugiés, exerçant ainsi une pression accrue sur les services de santé et nécessitant une adaptation des stratégies de planification et de réponse du système de santé.

Dans ce contexte, l'élaboration du PIDS 2026-2030 permettra :

- d'intégrer de manière adéquate les besoins sanitaires des populations réfugiées et ceux des communautés hôtes ;

- de renforcer la cohérence entre les interventions humanitaires et de développement dans l'esprit du **NEXUS HUMANITAIRE-DEVELOPPEMENT** ;
- d'améliorer la visibilité et la coordination des interventions des partenaires techniques et financiers ;
- et de disposer d'un cadre harmonisé et adapté localement de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

A cet effet, une mission composée de quatre équipes de planificateurs, appuyées par un Consultant national et le Conseiller du Ministre de la Santé Publique et de la Prévention, sera déployée dans les prochains jours dans vos provinces respectives afin de procéder à la collecte des données complémentaires et aux consultations avec les acteurs locaux, en vue d'alimenter l'élaboration de ce plan intégré.

Parallèlement, une deuxième équipe technique sera déployée pour appuyer les équipes cadres des délégations sanitaires provinciales ainsi que celles des districts sanitaires dans l'élaboration des plans de travail conjoints (PTCA) pour l'année 2026. Ce processus devra se faire de manière participative en impliquant les principaux acteurs du secteur de la santé au niveau provincial, notamment les responsables des districts sanitaires, les partenaires techniques et financiers, les organisations humanitaires et les autres parties prenantes concernées.

Dans ce cadre, il vous est demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faciliter le travail de ces différentes équipes, notamment :

- en mettant à leur disposition les informations et documents nécessaires ;
- en mobilisant et facilitant les échanges avec les principaux acteurs locaux : les responsables provinciaux, les équipes cadres des districts, les autorités administratives, ainsi que les partenaires intervenant dans le secteur de la santé afin d'assurer une participation effective aux travaux.

La réussite de cette mission constitue une étape importante pour renforcer la gouvernance sanitaire et améliorer la coordination des interventions en vue de poursuivre le renforcement de la résilience du système de santé à l'Est du pays, au bénéfice des populations, y compris les réfugiés.

J'attache du prix à l'application des termes de la présente Note d'information.

Le Ministre de la Santé Publique et de la Prévention

وزير الصحة العامة والوقاية

Dr ABDELMADJID ABDERAHIM MAHAMAT

د. عبد المجيد عبد الرحيم محمد

